

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 8 septembre 2011 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 13 OCTOBRE 2011

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-onzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 8 septembre 2011 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LAFONTAINE, Lizanne Professeure – Département des sciences de l'éducation – Saint-Jérôme		X
LEDUC BROWNE, Paul Professeur – Département des sciences sociales		X
MANSEAU, André Doyen de la recherche		X
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Relations industrielles	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Directrice – Module des sciences de la santé et responsable des programmes de 2 ^e cycle en sciences infirmières	X	
SALAZAR-CLAVEL, Juan Professeur – Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
WHITESIDE, Carla Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image		X
<u>OBSERVATEUR :</u>		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats	X (arrivé à 10 h)	

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT****SECRÉTAIRE :**MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion (2 juin 2011)
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
- 5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 6.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
- 7.- Projet de modification du baccalauréat en arts et en design (7917)
- 8.- Modification des programmes de baccalauréat en arts et en design (7917), de mineure en arts visuels (8743), de mineure en bande dessinée (8744), de mineure en design graphique (8745), de certificat en arts visuels (4743) et de certificat en design graphique (4745)
- 9.- Projet de modification du programme court de troisième cycle en gestion de projet (0404)
- 10.- Modification des descriptifs de certains cours de premier cycle du Département d'informatique et d'ingénierie
- 11.- Calendrier octennal 2011-2019 d'évaluation périodique des programmes d'études
- 12.- Attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle
- 13.- Modifications au cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs
- 14.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs (programmes doctoraux)
- 15.- Attribution du prix d'excellence en recherche 2011
- 16.- Attribution du prix d'excellence pour l'implication dans le milieu 2011
- 17.- Période d'information et questions
- 18.- Prochaine réunion
- 19.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion (2 juin 2011)

2.1 Approbation

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion, et ce, sous réserve de la modification suivante effectuée en séance : corriger la liste des présences et des absences pour indiquer que madame Chantal Saint-Pierre était absente à la réunion du 2 juin 2011.

2.2 Affaires en découlant

À la demande du recteur et président de la commission, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dixième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Émission de diplômes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2152 concernant l'émission de diplômes, laquelle est jointe en appendice.

4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2153 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et à l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2154 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal, laquelle est jointe en appendice.

6.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la

certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2155 concernant l'émission de diplômes - Maîtrise en développement régional, laquelle est jointe en appendice.

7.- Projet de modification du baccalauréat en arts et en design (7917)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du baccalauréat en arts et en design (7917).

La modification proposée consiste à ajouter le cours LNG1073 *Problèmes de grammaire* en tant que cours d'enrichissement obligatoire. Une telle modification favoriserait une meilleure connaissance de la langue française pour les étudiants.

Le 24 août 2011, la sous-commission des études a formulé une recommandation favorable quant à ladite modification.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2156 concernant le projet de modification du baccalauréat en arts et en design (7917), laquelle est jointe en appendice.

8.- Modification des programmes de baccalauréat en arts et en design (7917), de mineure en arts visuels (8743), de mineure en bande dessinée (8744), de mineure en design graphique (8745), de certificat en arts visuels (4743) et de certificat en design graphique (4745)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études des modifications aux programmes de baccalauréat en arts et en design (7917), de mineure en arts visuels (8743), de mineure en bande dessinée (8744), de mineure en design graphique (8745), de certificat en arts visuels (4743) et de certificat en design graphique (4745).

Cette modification vise à renforcer, dans les programmes concernés, les contenus relatifs à la scénarisation et à la narration linéaire.

L'assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image (ÉMI) a adopté une résolution concernant la création de deux nouveaux cours dans les domaines susmentionnés. Le conseil de l'ÉMI a adopté deux résolutions modifiant les programmes ci-haut mentionnés afin d'intégrer les nouveaux cours.

Le doyen des études ajoute à titre informatif que le cours ARIXXXX *Conception de projets interactifs* constituera dorénavant le préalable au cours ARI1083 *Réalisation de projets multimédias*.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2157 concernant une modification des programmes de baccalauréat en arts et en design (7917), de mineure en arts visuels (8743), de mineure en bande dessinée (8744), de mineure en design graphique (8745), de certificat en arts visuels (4743) et de certificat en design graphique (4745), laquelle est jointe en appendice.

9.- Projet de modification du programme court de troisième cycle en gestion de projet (0404)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du programme court de troisième cycle en gestion de projet (0404).

La modification proposée consiste à ajouter deux cours de lectures dirigées à la liste des cours optionnels du programme. Une telle modification favoriserait une formation davantage adaptée aux besoins et intérêts des étudiants.

Le 24 août 2011, la sous-commission des études a formulé une recommandation favorable quant à ladite modification.

À la suite de l'interrogation soulevée par un membre concernant une erreur grammaticale potentielle dans l'écriture des termes « lecture dirigée », qui selon lui devraient se lire « lectures dirigées », le doyen des études s'engage à vérifier les descriptifs originaux afin d'assurer la concordance. On convient de plus de revoir le libellé qui serait utilisé dans les documents officiels pour « L'étudiant doit suivre 6 crédits optionnels après avoir réussi les 12 crédits obligatoires. »

De plus, la possibilité, pour l'étudiant de s'inscrire à des activités de troisième cycle pertinentes au programme est amendée afin que l'étudiant puisse ainsi s'inscrire à un ou deux cours (3 ou 6 crédits).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2158 concernant le projet de modification du programme court de troisième cycle en gestion de projet (0404), laquelle est jointe en appendice.

10.- Modification des descriptifs de certains cours de premier cycle du Département d'informatique et d'ingénierie

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études des modifications aux descriptifs des cours INF1163, INF1173, INF1343, INF1433, INF1443, INF1453, INF1473, INF1483, INF1503, INF1543, INF1563, INF1573, INF3723, INF4063, INF4083, INF4143, INF4163, INF4533, MAT1153, MAT1243, INF1493, INF1553, INF 3363, INF1533, INF4223, INF1403, INF 4503, INF4023, INF 4103 et INF 4523.

L'assemblée du Département d'informatique et d'ingénierie propose une modification aux contenus des cours INF1163, INF1173, INF1343, INF1433, INF1443, INF1453, INF1473, INF1483, INF1503, INF1543, INF1563, INF1573, INF3723, INF4063, INF4083, INF4143, INF4163, INF4533, MAT1153, MAT1243, INF1493, INF1553, INF3363, INF1533, INF4223, INF1403 et INF 4503, destinée à indiquer la tenue, dans le cadre de ces cours, de travaux dirigés en dehors des heures de classe. Par ailleurs, l'assemblée propose une modification aux contenus des cours INF4023, INF 4103 et INF 4523 destinée à indiquer la tenue, dans le cadre de ces cours, de travaux pratiques en dehors des heures de classe.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2159 concernant une modification des descriptifs de certains cours de premier cycle du Département d'informatique et d'ingénierie, laquelle est jointe en appendice.

11.- Calendrier octennal 2011-2019 d'évaluation périodique des programmes d'études

Le doyen des études informe les membres que tous les programmes d'études de l'Université du Québec en Outaouais, à l'exception des programmes courts, sont évalués aux huit ans. Un calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes d'études est ainsi dressé, qui doit être révisé de temps à autre, par exemple en raison de la création de nouveaux programmes. Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un calendrier octennal en matière d'évaluation périodique des programmes d'études pour les années 2011 à 2019. Ce calendrier constitue une mise à jour du calendrier 2008-2016 d'évaluation périodique des programmes d'études de l'Université du Québec en Outaouais.

Le 24 août 2011, la sous-commission des études a formulé une recommandation favorable quant à l'approbation du calendrier octennal 2011-2019 d'évaluation périodique des programmes d'études de l'Université du Québec en Outaouais.

À la suite de la remarque d'un membre qui rappelle que le baccalauréat en sciences infirmières – formation continue (7855) ne sera plus offert, il est convenu en séance de supprimer ce programme du calendrier octennal 2011-2019 (page 3) et de le remplacer par le certificat en soins infirmiers (4356), ce dernier étant toujours actif, mais imbriqué auparavant au baccalauréat mentionné précédemment.

Il est également convenu de biffer la maîtrise en développement régional (3480) offerte en extension de l'UQAR de la liste des programmes dont l'évaluation est prévue par un protocole d'entente.

En dernier lieu, il est convenu que le Décanat des études effectuera une vérification supplémentaire du calendrier octennal 2011-2019 afin d'en assurer la conformité.

On demande également d'uniformiser le titre du calendrier octennal dans les différents documents.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2160 concernant le calendrier octennal 2011-2019 d'évaluation périodique des programmes d'études, laquelle est jointe en appendice.

12.- Attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle

Le doyen des études informe les membres que la politique linguistique de l'Université du Québec en Outaouais prévoit que les cours, travaux et examens se déroulent en français à tous les cycles. Il en découle que les étudiants doivent avoir une connaissance de la langue française qui leur permette de suivre les cours, mais aussi d'effectuer leurs travaux et examens.

Pour les deux premiers cycles d'études, la politique linguistique contient des dispositions relatives aux conditions d'admission aux programmes, telles que tout candidat qui n'a pas réussi d'études antérieures en français doit réussir un test démontrant sa connaissance fonctionnelle du français préalablement à son admission à l'UQO (article 7.5). Il n'en va pas de même pour le troisième cycle, bien qu'il demeure qu'à ce cycle d'études aussi, les étudiants doivent avoir une connaissance de la langue française qui leur permette de suivre les cours, mais aussi d'effectuer leurs travaux et examens.

C'est dans ce contexte qu'une réflexion a été entreprise par le doyen des études et les responsables de programmes de troisième cycle, afin d'identifier des attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle. Des diverses avenues possibles pour ce faire, celle d'une modification des conditions d'admission aux programmes de troisième cycle a été retenue.

Un texte commun à ajouter aux conditions d'admission des programmes de troisième cycle, au sujet des attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle, a fait l'objet d'un consensus. À ce texte, certains responsables de programmes de troisième cycle ont ajouté des précisions en matière de vérification de la satisfaction aux attentes minimales.

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études les ajouts aux conditions d'admission des programmes de troisième cycle de l'Université du Québec en Outaouais.

Le 24 août 2011, la sous-commission des études a formulé une recommandation favorable quant auxdits ajouts.

Un membre estime qu'il serait essentiel d'identifier clairement les compétences évaluées par le Test de français international (TFI) de même que d'en préciser les équivalences canadiennes. Le doyen des études vérifiera auprès de l'organisme concerné.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2161 concernant les attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle, laquelle est jointe en appendice.

13.- Modifications au cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs

Le doyen des études mentionne que le cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs établit les principes, critères et modalités d'habilitation institutionnelle des personnes admissibles à la direction et à la codirection d'un mémoire, d'un essai doctoral ou d'une thèse.

Ledit cadre prévoit que l'habilitation est octroyée par programmes d'études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais. Or, l'UQO offre des programmes de maîtrise et de doctorat dont plusieurs portent sur la même discipline, tels que ces programmes de maîtrise constituent la base d'admission pour les programmes de doctorat dans la même discipline.

Dans la mesure où les critères d'habilitation à la direction de recherche au troisième cycle englobent les critères d'habilitation à la direction de recherche au deuxième cycle, l'habilitation à la direction de recherche dans un programme de doctorat entraîne, de facto, l'habilitation à la direction de recherche dans un programme de maîtrise dans la même discipline. De même, l'habilitation à la codirection de recherche dans un programme de doctorat entraîne, de facto, l'habilitation à la codirection de recherche dans un programme de maîtrise dans la même discipline.

En outre, l'habilitation à la direction de recherche dans un programme de doctorat multidisciplinaire entraîne l'habilitation à la direction de recherche dans un programme de maîtrise pour les programmes qui préparent audit doctorat, dont les disciplines correspondent aux disciplines de spécialisation en rapport avec lesquelles l'habilitation à la direction de recherche dans un programme de doctorat a été obtenue. De même, l'habilitation à la codirection de recherche dans un programme de doctorat multidisciplinaire entraîne l'habilitation à la codirection de recherche dans un programme de maîtrise pour les programmes qui préparent audit doctorat, dont les disciplines correspondent aux disciplines de spécialisation en rapport avec lesquelles l'habilitation à la codirection de recherche dans un programme de doctorat a été obtenue.

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études des modifications au cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs, propres à exprimer les principes ci-dessus, et à baliser le traitement, par les instances identifiées dans le cadre d'habilitation, des demandes d'habilitation pour les programmes de doctorat de l'UQO auxquels préparent des programmes de maîtrise de l'UQO.

Le secrétaire général avise les membres que le pouvoir d'adoption du cadre institutionnel relève du conseil d'administration et propose donc que la commission des études recommande au conseil d'administration d'adopter les modifications proposées.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2162 concernant un avis au conseil d'administration relatif aux modifications au cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs, laquelle est jointe en appendice.

14.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs (programmes doctoraux)

Le doyen des études soumet aux membres de la commission des études les dossiers que le comité d'habilitation recommande pour l'habilitation à la direction et à la codirection de thèses et d'essais doctoraux, en lien avec les programmes de doctorat dont l'Université du Québec en Outaouais a la pleine responsabilité académique.

Le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation à la direction et à la codirection de thèses et d'essais pour le doctorat en psychologie, le doctorat en sciences et technologies de l'information, et le doctorat en sciences sociales appliquées. Il recommande l'habilitation des personnes dont les dossiers sont présentés en séance.

Un dossier a fait l'objet d'une recommandation défavorable pour l'habilitation à la direction, mais favorable pour l'habilitation à la codirection.

Il est convenu en séance de modifier, dans le projet de résolution, la période d'habilitation à la direction et à la codirection pour **trimestre d'automne 2016** (et non 2015).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2163 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs (programmes doctoraux), laquelle est jointe en appendice.

15.- Attribution du prix d'excellence en recherche 2011

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence en recherche soit décerné en 2011.

En janvier 2011, les professeurs ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et la recherche a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

Louise Briand, professeure
 Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et président du comité
 Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique et secrétaire du comité
 Paul Leduc Browne, professeur
 André Manseau, doyen de la recherche
 Renée Michaud, étudiante
 Andrzej Pelc, professeur

Le comité de sélection s'est réuni pour recommander à la commission des études le récipiendaire du prix d'excellence en recherche pour l'année 2011.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche trace un portrait fort élogieux du récipiendaire, monsieur Stéphane Bouchard, professeur au Département de psychoéducation et de psychologie et titulaire de la Chaire de recherche de Canada en cyberpsychologie clinique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2164 concernant l'attribution du prix d'excellence en recherche 2011, laquelle est jointe en appendice.

16.- Attribution du prix d'excellence pour l'implication dans le milieu pour l'année 2011

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs à l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence pour l'implication dans le milieu soit décerné en 2011.

En janvier 2011, les professeurs ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et la recherche a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

- Alain Charbonneau, doyen de la formation continue et des partenariats
- Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et président du comité
- Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique et secrétaire du comité
- Normand Laplante, professeur
- Michel Lavergne, membre socio-économique
- Louise Mercier, professeure

Le comité de sélection s'est réuni pour recommander à la commission des études le récipiendaire du prix d'excellence pour l'implication dans le milieu pour l'année 2011.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se dit particulièrement heureux de proposer que le récipiendaire du prix cette année soit monsieur Jacques Dionne, professeur de psychoéducation à l'Université depuis maintenant 15 ans. Le vice-recteur évoque les importants partenariats établis, notamment au Brésil et au Chili, par monsieur Dionne et les multiples retombées de ces partenariats.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 291-CE-2165 concernant l'attribution du prix d'excellence pour l'implication dans le milieu pour l'année 2011, laquelle est jointe en appendice.

17.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe d'abord les membres sur les divers ajustements requis par la *Politique relative aux prix et distinctions*. Le travail de réflexion quant à l'encadrement du processus d'attribution de la distinction *Professeur émérite*, auquel ont participé trois retraités de l'Université, soit André Beaucage, Jean-Pierre Deslauriers et Jacques-André Lequin, est terminé et le résultat de ce travail sera soumis à une large consultation du corps professoral sous peu. Le vice-recteur souhaite soumettre ce projet pour adoption avant la fin de l'automne et ainsi permettre de recevoir des candidatures et décerner cette distinction pour la première fois à la collation des grades 2012.

Les prix d'excellence en enseignement pour les professeurs et d'excellence en enseignement pour les personnes chargées de cours sont appelés à changer leur dénomination, et ce, afin de témoigner la reconnaissance de l'Université envers une professeure et un chargé de cours exceptionnels, Christiane Melançon et Hubert Lacroix, et honorer leur mémoire.

Enfin, une des modifications proposées vise à donner aux divers comités de sélection un pouvoir plus grand de promotion et de sollicitation des candidatures. Le recteur profite de cette intervention pour rappeler que les membres des comités de sélection qu'il préside (comité des distinctions honorifiques et comité des doctorats *honoris causa*) sont autorisés à solliciter des candidatures, mais ont l'obligation d'aviser le comité auquel il siège de leurs démarches.

Le secrétaire général informe les membres que le conseil d'administration sera amené à approuver de plus amples modifications à ladite Politique lors de sa réunion du 26 septembre 2011.

Le vice-recteur poursuit son intervention en informant les membres que le comité responsable de revoir la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement* a produit un projet de révision de ladite politique, lequel fait présentement l'objet d'une vaste consultation de la communauté universitaire.

Il souligne par ailleurs que les critères de promotion devront être harmonisés à la Convention collective de travail entre l'Université et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université, ratifiée en juin dernier. Un projet en ce sens devrait être soumis à une prochaine réunion de la commission des études.

Il mentionne qu'un processus d'élaboration d'un cadre réglementaire pour la mise en tutelle des départements est présentement en cours. Il rappelle que les étudiants, lorsque de telles situations surviennent, sont bien souvent les premières victimes du dysfonctionnement. La commission sera invitée à donner un avis sur le projet de règlement lorsqu'il sera finalisé.

Le vice-recteur commente les plus récentes statistiques sur la fréquentation étudiante de l'Université et dépose en séance trois tableaux intitulés respectivement Évolution des demandes d'admission (2008-2011), Évolution des inscriptions au trimestre d'automne 2011 et Évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne – inscriptions totales (Automne 2001 à 2010 : données définitives – Automne 2011 : données du 7 septembre 2011 à 8 h 41).

On note, parmi les faits saillants du premier tableau présenté, une augmentation des demandes d'admission au campus de Gatineau pour le premier cycle, soit 1674 demandes comparativement à 1553 à pareille date en 2010, pour le deuxième cycle, soit 483 demandes comparativement à 471 à pareille date en 2010 et pour le troisième cycle, soit 100 demandes comparativement à 75 à pareille date en 2010.

Les programmes offerts à Saint-Jérôme enregistrent également une hausse des demandes d'admission qui se traduit au premier cycle par plus de 1019 demandes à temps complet comparativement à 867 à pareille date en 2010. Au deuxième cycle, plus de 108 demandes ont été déposées comparativement à 104 à pareille date en 2010. En somme, les programmes offerts à Saint-Jérôme comptent plus de 643 nouveaux étudiants en ce trimestre d'automne. Suite à la croissance rapide des dernières années, les infrastructures du campus de Saint-Jérôme sont maintenant près de la saturation.

Observant que le nombre de nouveaux inscrits dans certains programmes n'est pas proportionnel au volume de demandes d'admission, un membre s'interroge quant au fait que des délais de traitement des demandes soient en cause. Le vice-recteur réitère le caractère très rigoureux du processus d'admission et souligne par ailleurs que le Bureau du registraire s'est doté de mécanismes de simplification importants, notamment grâce à l'utilisation d'outils informatiques. Des statistiques compilées par les différents registraires au Québec démontrent que l'Université occupe une position très enviable comparativement au temps de réponses des autres universités. Il souligne également que, dans le cas des programmes de cycles supérieurs en particulier, des délais, parfois importants, sont induits par le temps d'analyse des demandes par les comités d'admission.

Le second tableau expose un succès inégalé pour l'Université, soit un nombre record de 61 688 inscriptions en volume de crédits. Saint-Jérôme représente plus du quart du total des crédits compilés avec ses 15 526 crédits.

Le troisième et dernier tableau démontre que la hausse observée se manifeste de façon très générale dans l'Université. En outre, la très vaste majorité des modules voient leurs effectifs étudiants augmenter.

Le doyen de la formation continue et des partenariats porte à l'attention des membres que les projets mis sur pied par son décanat contribuent aussi à l'augmentation des activités de l'UQO. En outre, il fait état des retombées du programme des bourses

de la francophonie qui permet à des boursiers d'effectuer des stages d'étude et d'observation à l'Université.

Le recteur donne des précisions concernant la cérémonie de remise du doctorat *honoris causa* qui aura lieu lors de la collation des grades à Gatineau le 13 novembre 2011. En raison du décès récent de l'un des récipiendaires, une personnalité politique et spirituelle importante, la cérémonie a dû être repensée. Contrairement aux habitudes, l'attribution du doctorat se fera au début de la cérémonie et des éléments tirés de la tradition propre aux origines de cette personne, viendront agrémente celle-ci.

18.- Prochaine réunion

Le recteur sollicite l'avis des membres sur la possibilité de tenir la prochaine réunion du 13 octobre 2011 au campus de Saint-Jérôme. Les membres étant unanimes à recevoir cette proposition, le recteur confirme que la prochaine séance aura lieu à Saint-Jérôme, le jeudi 13 octobre 2011 et que le secrétaire général procédera à une vérification des modalités de déplacement des membres. À titre indicatif, il est envisagé que la réunion débute vers 10 h 30 – 11 h, le temps d'effectuer le trajet entre Gatineau et Saint-Jérôme.

19.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 45.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice